

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 février 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDE donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry Andrieux,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Josyane BERTIN

Délibération n°2025-009

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 8

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT/PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES « BAIE DE SAINT-BRIEUC » - AVENANT - ANNEE 2025

Lamballe Terre & Mer est engagée dans le Contrat Territorial de Bassin Versant/Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) « Baie 2027 », sur la période 2022-2027, porté par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc. Elle est Maître d'ouvrage d'une partie des actions mises en œuvre sur les bassins versants Gouessant, Islet et Flora.

Afin de se caler sur le calendrier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un premier contrat a été signé pour la période 2022-2024 (avec une participation prévisionnelle de 641 293 € sur 3 ans pour Lamballe Terre & Mer). Ce contrat est arrivé à son terme. L'Agence de l'Eau propose qu'un avenant soit signé pour couvrir l'année 2025, dans l'attente de la signature d'un nouvel Accord territorial de bassin versant. Il est prévu dans la rédaction de l'actuel contrat que le Président du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc puisse signer un avenant pour le compte de l'ensemble des maîtres d'ouvrages dudit Contrat.

Pour 2025, le coût prévisionnel sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer serait de 569 367 € TTC avec un solde (reste à charge) maximal de 146 411 €, réparti comme suit :

Actions sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer	Coût TTC 2025	Subventions (Etat, AELB, Région, CD22)	Reste à charge Lamballe Terre & Mer
Animation générale / coordination	81 951 €	43 561 €	38 390 €
Actions agricoles dont lutte contre les produits phytosanitaires (hors PLAV), animation sur les périmètres de protection de captages	100 129 €	74 923 €	25 206 €
Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement	28 704 €	5 621 €	23 083 €
Suivi de la qualité de l'eau	30 000 €	24 000 €	6 000 €
Animation MA (dont grande continuité)	145 521 €	115 457 €	30 064 €
Travaux de restauration des milieux aquatiques (hors grande continuité écologique financée par ailleurs)	100 000 €	80 000 €	20 000 €
Animation agri-environnementales (Espaces stratégiques PLAV, ZSCE, MAEc)	83 062 €	79 394 €	3 668 €
Totaux 2025	569 367 €	422 956 €	146 411 €

Considérant la transmission de la maquette financière aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions proposé, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre de l'avenant au contrat territorial « Baie de Saint-Brieuc » pour l'année 2025,
- AUTORISE le Président du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc à signer ledit avenant pour le compte de Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions liées et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

28 FEV. 2025



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

3 MAR. 2025

De la publication le

3 MAR. 2025

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale